

MAIRIE  
DE  
**VAUJANY**

11, route de la Cour Basse  
38114 VAUJANY

Téléphone 04 76 80 70 95  
Télécopie 04 76 80 78 37



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES DU MAIRE**

**REGIE DE RECETTES « POLE CULTUREL DE  
VAUJANY » : NOMINATION DES MANDATAIRES**

**Le Maire de la Commune de VAUJANY,**

*VU la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2005 instituant la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente d'affiches, cartes postales et produits divers au sein des musées de l'Espace Patrimoine et la Maison de la Faune ;*

*VU l'arrêté n°05-49 du 30 juin 2005 instituant la régie de recettes ;*

*VU l'arrêté n°2018-99-R du 30 novembre 2018 modifiant la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente d'affiches, cartes postales et produits divers au sein des musées de l'Espace Patrimoine et la Maison de la Faune, renommée Régie de recettes « Pôle Culturel de Vaujany » ;*

*VU l'arrêté n°2018-100-R du 30 novembre 2018 nommant les régisseur et mandataire suppléant ;*

*VU la nécessité de modifier l'arrêté 2018-101-R nommant les mandataires de la régie de recettes « Pôle Culturel de Vaujany » ;*

*VU l'avis conforme du comptable en date du 21 février 2020 ;*

*VU l'avis conforme du Régisseur Titulaire,*

*VU l'avis conforme du Mandataire suppléant,*

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Mesdames Paulette LONG, Véronique PELHATRE et Alice GENDRONNEAU et Monsieur Maxime MARTINEZ-GONZALVO sont nommés mandataires de la régie de recettes « Pôle Culturel de Vaujany », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Madame Nathalie DURAND est nommée mandataires de la régie de recettes « Pôle Culturel de Vaujany » à compter de ce jour jusqu'au 30 avril 2020.

**ARTICLE 2** : Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituées comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal ;

Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**ARTICLE 3** : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle.

Fait à Vaujany, le 24 février 2020

Le Maire

Monsieur Yves GENEVOIS

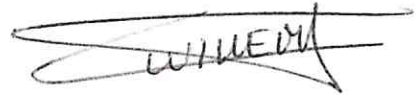


Le Régisseur

Le Mandataire Suppléant



Madame Amandine VAYR



Madame Caroline WILLEMS

---

Les Mandataires

Madame Paulette LONG



Madame Véronique PELHATRE



Madame Alice GENDRONNEAU



Monsieur Maxime MARTINEZ-GONZALVO



Madame Nathalie DURAND



Transmis en Préfecture le : 27/02/20

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa notification.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VAUJANY MAIRIE**

**Utilisateur : VERNEY Sophie**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	2020_09_RA
Date de la décision:	2020-02-24 00:00:00+01
Objet:	Régie de recettes "Pôle Culturel de Vaujany" : Nomination des mandataires
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique:	038-213805278-20200224-2020_09_RA-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
038-213805278-20200224-2020_09_RA-AR-1-1_0.xml	text/xml	941
<i>nom de original:</i>		
2020-09-R.pdf	application/pdf	391763
<i>nom de métier:</i>		
99_AR-038-213805278-20200224-2020_09_RA-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	391763

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 février 2020 à 15h10min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 février 2020 à 15h10min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 février 2020 à 15h10min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 février 2020 à 15h11min49s	Reçu par le MI le 2020-02-27